

A Brives-Charensac, le 16 octobre 2024

Aux membres de l'Assemblée Générale de
L'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de
Brives-Charensac
A la commune de Brives-Charensac

Objet : Proposition de dissolution de l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac

Madame, Monsieur,

Le Conseil d'Administration de l'Association des Usagers de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac propose sa dissolution compte tenu de plusieurs éléments :

- Le manque de bénévoles acceptant de gérer la gouvernance de l'association.
- L'avenant n°10-2022 du 6 décembre 2022 dont a fait l'objet la convention collective nationale des Acteurs du Lien Social et Familial (Alisfa), convention sur laquelle sont indexées les rémunérations des salariés de l'association, est entré en vigueur au 1er janvier 2024. Celui-ci a entraîné des conséquences financières significatives pour l'association ainsi que sur son mode de fonctionnement, remettant en cause la viabilité et la pérennité de son organisation actuelle.
- Les difficultés juridiques qui pourraient être générées par les liens unissant la commune et l'AUMPT.

La dissolution ainsi que la liquidation et le transfert des biens et des fonds de l'association au CCAS seront soumis au vote lors de l'assemblée extraordinaire qui se tiendra le mardi 19 novembre à 18h à la Maison Pour Tous de Brives-Charensac.

Vous trouverez en annexe les documents actant le transfert de la gestion et des activités de la Maison Pour Tous de Brives-Charensac au CCAS de la commune et présentant l'ensemble des étapes.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Le Président
SERGE JAVON

Maison Pour Tous - Centre Social de Brives-Charensac
1 route de Coubon - 04 71 02 45 69



info@maisonpourtous-brives43.fr
www.maisonpourtous-brives43.fr